

Procès-verbal de l'élection du 5ème vice-président(e)

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Effectif du conseil communautaire : 127 membres

Membres en exercice : 127

Quorum non exigé : 64

Membres présents : 86

Pouvoirs : 19

Membres votants : 105

Date de la convocation : 21/09/18

L'an deux mil dix-huit et le jeudi vingt-sept septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

5^{ème} Vice-Président :

Candidat :

- Madame VATINEL Martine

Premier tour de scrutin : vote à bulletins secrets

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 104
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 100
- Contre : 6
- Pour : 94

A obtenu au 1^{er} tour :

- Madame VATINEL Martine : 94 voix pour et 6 voix contre

Madame VATINEL Martine, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée 5^{ème} Vice-Présidente et a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Signatures Conseillers communautaires :

Off et gracieux
Haut 100
Annexe
N° 1
B
R
S

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

